

N°12-231023-07

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers</u> :	en exercice	11
	présents	9
	votants	9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Pouvoir : -

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Objet : Marché de prestations de services - Organisation des sorties et séjours culturels de la commune de Vaujany pour l'année 2024 : Attribution du marché**

Par délibération en date du 4 août 2023, le Conseil a décidé de lancer une consultation pour l'organisation des sorties et séjours culturels de la commune de Vaujany pour l'année 2024, selon la procédure adaptée de l'article R.2123-1 1°) du Code de la commande publique, sous la forme d'un marché à tranches optionnelles.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 08/08/2023 par les Affiches de Grenoble et du Dauphiné et mis en ligne sur le profil acheteur de la Commune.

Les date et heure limites de dépôt des offres ont été fixées au 12 septembre 2023 à 12h00.

Les critères de jugement des offres suivants ont été retenus pour l'analyse des offres déposées :

- Prix : 55% ;
- Valeur technique : 45%.

Un seul candidat a déposé une offre dans les délais : SARL SGVE, 441 avenue du Peuras – ZA du Peuras – 38210 TULLINS.

Le rapport d'analyse des offres est joint à la présente délibération. Il en ressort que l'offre remise est conforme aux attentes de la commune.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents ;

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 038-213805278-20231023-12\_231023\_07-DE



- Décide d'attribuer le marché pour l'organisation des sorties et séjours culturels de la commune de Vaujany pour l'année 2024 à la SARL SGVE, 441 avenue du Peuras – ZA du Peuras – 38210 TULLINS pour un montant de 195 320 € TTC, calculé sur la base d'un nombre estimatif de participants de 30 personnes pour les sorties à la journée et 50 personnes pour les séjours culturels
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6247 du budget communal 2024 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché pour l'organisation des voyages et séjours culturels de la commune de Vaujany pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 27/10/2023

Le Maire  
  
Yves GENEVOIS

